

CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 juillet 1938



Demande déposée: 14 juin 1937, 20 h. — Brevet enregistré: 31 mars 1938.

BREVET PRINCIPAL

Henri COLOMB, Lausanne, et TAVANNES WATCH CO. S. A.,
Tavannes (Suisse).

Raquette pour pièce d'horlogerie.

L'objet de l'invention est une raquette pour pièce d'horlogerie, cette raquette comprenant une clé de raquette et une goupille entre lesquelles passe la spire terminale extérieure du spiral, la clé ayant un nez venant se placer en regard de l'extrémité libre de la goupille et pouvant tourner autour d'un axe pratiquement parallèle à celui de la raquette.

La raquette selon l'invention est caractérisée par un tourillon solidaire de la clé et conformé de façon qu'on puisse le commander rotativement depuis le côté de la raquette opposé à celui où se trouve la clé.

Le dessin annexé représente quelques formes d'exécution de l'objet de l'invention, données à titre d'exemples.

Les fig. 1 à 4 se rapportent à la première forme d'exécution, dont elles représentent respectivement une coupe par l'axe de rotation de la clé de raquette, une vue en plan de la partie correspondante de la raquette, l'organe formant pivot pour la clé de raquette, et une vue en bout de ladite clé.

La fig. 5 est une coupe analogue à celle de la fig. 1, mais se rapportant à une seconde forme d'exécution.

Les fig. 6 à 8 se rapportent enfin à une troisième forme d'exécution, dont elles montrent une coupe par l'axe de rotation de la clé de raquette, une seconde coupe perpendiculaire à la précédente, et enfin une vue en plan de la partie considérée de la raquette.

Dans la forme d'exécution selon les fig. 1 à 4, la partie représentée de la raquette est désignée par 1 et porte une goupille 2 et une clé de raquette 3, dont le nez 4 vient se placer en regard de l'extrémité libre de la goupille. La clé de raquette 3 est reliée à la raquette par l'intermédiaire d'un tourillon 5, sur lequel la clé de raquette est chassée, ledit tourillon faisant ainsi corps avec elle, mais pouvant tourner à frottement gras dans l'ouverture correspondante de la raquette. A cet effet, la partie du tourillon se trouvant au voisinage de et dans cette ouverture est fendue en 6 et les deux branches

ainsi obtenues écartées l'une de l'autre avant montage, de manière à obtenir un frottement gras élastique dans la raquette. Au surplus, la fente ainsi obtenue permet de manœuvrer ledit tourillon 5 à l'aide d'un tournevis depuis le côté de la raquette opposé à celui où se trouve la clé.

Dans la position représentée à la fig. 1, la spire terminale du spiral, non dessinée, passe entre la partie cylindrique de l'extrémité libre de la goupille et la clé de la raquette. En commandant rotativement le tourillon 5, on fait tourner la clé qui en est solidaire, jusqu'à ce que le nez 4 soit hors de la région intéressée par le spiral, qui n'a plus alors aucun lien d'attache avec la raquette 1. En libérant préalablement le piton du coq, on peut donc enlever le coq du mouvement d'horlogerie sans entraîner avec lui spiral et balancier. On évite ainsi de détériorer le spiral comme cela arrive fréquemment avec les clés de raquette habituelles qui ne permettent pas de rendre le spiral indépendant de la raquette sans enlever le coq du mouvement.

La forme d'exécution selon la fig. 5 réalise exactement les mêmes possibilités que la forme d'exécution que l'on vient de décrire. Le tourillon 7 est d'une seule venue avec la clé 3. Il possède un évidement conique, est fendu sur une certaine longueur, et comprend une partie légèrement conique 12 obtenue en ouvrant les lames qui assurent le maintien en place de la clé et le frottement gras désiré dans un trou conique de la raquette 1. La conicité tend à appliquer la clé contre la raquette. La fente permet aussi de commander le tourillon 7 depuis le côté de la raquette opposé à celui où se trouve la clé. Au lieu d'être d'une seule venue avec la clé 3, ce tourillon pourrait être bloqué dans ladite clé.

Dans la forme d'exécution selon les fig. 6 à 8, la clé de raquette 3 est rendue solidaire d'un tourillon 8 possédant une partie tronconique 9, la liaison étant assurée par la pression élastique de deux saillies intérieures 10 de la clé sur ladite partie tronconique.

Cette pression élastique tend aussi à appliquer la clé contre la raquette. Le tourillon comporte également une tête fendue permettant de le faire tourner à l'aide d'un tournevis depuis le côté de la raquette opposé à celui où se trouve la clé. L'ajustement à frottement gras du tourillon dans la raquette est obtenu ici en fendant en 11 la partie de la raquette enserrant élastiquement le tourillon 8.

Il est évident que d'autres moyens de rendre la clé solidaire de son tourillon, de commander rotativement ce tourillon et d'assurer sa liaison à frottement gras avec la raquette peuvent être envisagés sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDEICATION :

Raquette pour pièce d'horlogerie, comprenant une clé et une goupille, la clé ayant un nez venant se placer en regard de l'extrémité libre de la goupille, et pouvant tourner autour d'un axe pratiquement parallèle à celui de la raquette, caractérisée par un tourillon solidaire de la clé et conformé de façon qu'on puisse le commander rotativement depuis le côté de la raquette opposé à celui où se trouve la clé.

SOUS-REVENDEICATIONS :

- 1 Raquette selon la revendication, caractérisée en ce que le tourillon de la clé est ajusté à frottement gras dans la raquette.
- 2 Raquette selon la revendication et la sous-revendication 1, caractérisée en ce que le tourillon est bloqué dans la clé.
- 3 Raquette selon la revendication et la sous-revendication 1, caractérisée en ce que le tourillon de la clé est d'une venue avec cette dernière.
- 4 Raquette selon la revendication et la sous-revendication 1, caractérisée en ce que l'ajustement à frottement gras du tourillon dans la raquette est obtenu en fendant la partie de la raquette entourant le tourillon.
- 5 Raquette selon la revendication et la sous-revendication 1, caractérisée en ce que

l'ajustement à frottement gras du tourillon dans la raquette est obtenu en fendant diamétralement l'extrémité du tourillon, puis en écartant l'une de l'autre avant montage les deux branches ainsi obtenues.

6 Raquette selon la revendication, caractérisée en ce que la clé est rendue solidaire de

son tourillon qui a une partie tronconique, par la pression élastique d'au moins une saillie sur ladite partie tronconique.

Henri COLOMB.

TAVANNES WATCH Co. S. A.

Mandataires :

IMER, de WURSTEMBERGER & Cie., Genève.

